



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16

Télécopie : 04 90 05 56 43

mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr

<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 AOUT 2021

A 18H 30 à la SALLE DES FETES

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, M. BORDE, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, M. CHEMIN, Mme BRAZARD. Mme THIERRY, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET, M. DEVAUX

Absents excusés : M. BERGERON qui avait donnée pouvoir à M. TRIBOLLET, Mme GRAS, M. JEAN

Mme le Maire remercie l'assistance et les conseillers municipaux et elle prend l'ordre du jour.

Elle informe que :

Mme Amandine GROFFE, qui a effectué une année dans nos services administratifs comme apprentie a réussi son examen niveau IV, équivalent bac. Elle va poursuivre pour faire un BTS dans une autre structure.

M. Olivier Borde, adjoint technique, a réussi son permis de conduire poids lourd.

M. Cyril GRASSET agent de surveillance sur la voie publique, a réussi le concours de Gardien de Police Municipale.

1/APPROBATION MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme le Maire rappelle qu'une enquête publique pour la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est déroulée du 03 juin au 05 juillet 2021.

Les modifications concernaient :

► L'adaptation des règles législatives relatives à l'article 41 de la Loi ELAN en zone Agricole et Naturelle. Cet article autorise des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, en zone agricole et en zone naturelle

► La précision apportée à l'article 2 sur la surface maximale qui correspond à la surface de plancher des annexes d'habitations autorisées en Zone Agricole et Naturelle

Le commissaire enquêteur Mme Nathalie Andrieu Maire a tenu des permanences en Mairie. A l'issue de l'enquête publique, elle émet un avis favorable à cette modification N° 1 du plan local d'urbanisme.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la modification N°1 du plan local d'urbanisme.

2/CREATION POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01/09/2021

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste de gardien de police municipale à temps complet à compter du 01/09/2021.

3/CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01/09/2021

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/09/2021. Cette personne interviendra à l'agence postale communale et à la Mairie au service administratif.

4/ APPROBATION CONTRAT ENTRETIEN MAINTENANCE PREVENTIVE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ENTRE LA SOCIETE INCENDIE ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Notre contrat pour la maintenance pour la prévention des installations de protection contre l'incendie arrive à terme. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat avec la société INCENDIZ de Vitrolles jusqu'au 01/09/2025.

5/DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

L'agence Régionale de Santé et FREDON PACA nous demande de désigner un référent pour lutter contre l'ambrosie. Cette plante est une problématique de santé publique. Elle est très envahissante. Elle se développe sur une grande diversité de milieux. Elle entraîne donc une perte de biodiversité et des difficultés de gestion. Il est nécessaire de mettre en place des mesures de lutte. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la désignation de Lionel TRIBOLLET comme conseiller référent pour lutter contre l'ambrosie. Ce dernier précise qu'il faut faire très rapidement une campagne d'affiches contre cette plante, qu'il faut détruire actuellement pour éviter les allergies.

6/ DECISION MODIFICATIVE BUDGET MAIRIE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative pour compléter le financement de l'opération « modifications du PLU » » par un virement de crédit

OPERATIONS	AUGEMENTATION	DIMINUTION
MODIFICATION PLU	6 000.00€	
MAISON N° 51		6 000.00€

7/APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL LOU PASQUIE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la nouvelle convention avec l'association du centre social ou Pasquié pour la mise à disposition de 2 animatrices d'activités dans le but d'assurer la surveillance des élèves de l'Ecole de Roussillon durant la pause méridienne de 11h40 à 13h25.

8/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUSSILLON ET VIVAL 2BAS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES BOUTEILLES DE GAZ

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le renouvellement de l'occupation du domaine public d'une surface de 4.8m² dans le passage « Hector » afin de permettre aux responsables de VIVAL 2BAS d'entreposer les bouteilles de gaz pour une redevance annuelle de 40 €. Michèle Malivel, demande que l'on prenne le temps d'écouter la demande pour l'utilisation du domaine public par le magasin Bio qui se trouve en face.

9/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS DU ROUGE ET DU JAUNE DE L'ECOMUSEE DE L'OCRE

Mme le Maire explique que l'Ecomusée de l'Ocre (ex. « Conservatoire des Ogres » et Pigments Appliqués) est un site touristique majeur sur le pays d'Apt et le Vaucluse, propriété de la commune de Roussillon. Il s'agit d'un ancien site ocrier dont le début de la reconstruction date de 1995.

Avec les sites des Mines de Bruoux et le Colorado Provençal, cet ensemble compose une offre touristique identitaire sur la thématique du travail de l'Ocre sur le Pays d'Apt.

Le projet de classement de ce territoire en Grand Site de France, initié par le Parc du Luberon et la Communauté de communes du Pays d'Apt doit permettre de poursuivre les efforts engagés.

L'écomusée de l'Ocre est confronté depuis quelques années à une baisse régulière de la fréquentation touristique et une diminution des amateurs des arts décoratifs fréquentant les stages de formation. La nouvelle municipalité réfléchit à l'évolution de ce site emblématique géré depuis 25 ans par la SCIC Okhra dans le cadre d'une délégation de service public.

Ce site industriel à caractère patrimonial nécessite une rénovation afin de :

- ▶ Améliorer le confort d'usage du bâtiment dont les travaux de maintenance n'ont pas été réalisés au cours de ces dernières années,
- ▶ Réduire les consommations énergétiques afin de répondre aux obligations de réduction des consommations des bâtiments des collectivités locales,
- ▶ Réduire des émissions de gaz à effet de serre par la substitution du combustible Gaz par la biomasse (granulés/plaquettes bois)
- ▶ Accroître les usages du bâtiment par une mise à disposition étendue au profit des associations du village,
- ▶ Conserver le patrimoine architectural

Afin de mener à bien cet ambitieux programme, la commune de Roussillon souhaite être accompagnée par le Parc du Luberon dans le cadre d'une mission spécifique d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, objet de la présente convention.

L'accompagnement du Parc se déroulera en 3 étapes :

- la première constitue une tranche ferme,
- les deux suivantes des tranches optionnelles qui seront levées d'un commun accord entre les deux parties.

Phase 1 : Elaboration du programme d'opération (terminé pour le bâtiment du rouge et présenté au conseil municipal en décembre 2020) et à établir pour le bâtiment du jaune.

Il comprenait un pré-diagnostic des bâtiments, le rappel des objectifs attendus en termes de rénovation thermique, les premières orientations de travaux, la rédaction du cahier des charges relatif à la procédure de mise en concurrence, la participation à la sélection et au choix de la maîtrise d'œuvre.

Phase 2 : Indiquée en option portant sur le suivi des investigations de la maîtrise d'œuvre consistant en la réalisation des études techniques opérationnelles détaillées (APS, APD, DCE), et d'une façon générale, toutes actions permettant la bonne réalisation du programme.

Phase 3 Indiquée en option relative au suivi des chantiers ne rentrera dans le champ d'application de cette convention qu'à l'issue de la phase 2 et d'un commun accord entre les deux parties.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon exercera en application de la présente Convention, le rôle d'assistant au maître d'ouvrage et devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la réalisation de l'ensemble du projet conformément au programme adopté par la commune de Roussillon.

Gérard Debroas explique qu'il a travaillé avec M. Chiffolleau du Parc Naturel Régional du Luberon afin de procéder à une rénovation du bâtiment du Rouge de l'écomusée pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec le Parc Naturel Régional du Luberon. Cette mission consiste à :

- Suivre le projet réalisé par le maître d'œuvre sélectionné
- Prendre de multiples décisions qui lui incombent durant son déroulement
- Réceptionner l'ouvrage

Il y a différentes phases. La rémunération est fixée comme suit :

Phase 1 : 1 500 € forfait

Phase 2 et 3 : 2.8% et 1% du montant des investissements hors taxe

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le PNRL pour la rénovation du bâtiment du rouge de l'écomusée de l'ocre.

10/ COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2020 de l'ECOMUSEE DE L'OCRE PAR LA SCIC OKHRA

Comme chaque année la commission d'affermage chargée de suivre la gestion du contrat d'affermage de la Scic Okhra s'est réunie pour étudier les activités techniques et financières de cette structure pour l'année 2020 en présence de M. Mathieu Barrois PDG de la Scic Okhra. Gérard Debroas explique que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Le site a été fermé 140 jours. Le chiffre d'affaires a baissé de 50% et les charges ont diminué de 40%. Pour 2020 le résultat de la Scic Okhra est de - 48 000€. Les aides de l'Etat ont atténué le déficit et les difficultés sont moins importantes que prévu. En 2021 des ateliers ont été créés pour diversifier l'offre.

Actuellement une commission travaille sur la transformation de l'Ecomusée en Centre de la Couleur. Des réunions sont prévues avec différents partenaires. Une stagiaire a travaillé 4 mois et elle nous présentera 4 axes de propositions. La situation actuelle ne peut pas perdurer, il faut modifier l'offre tout en gardant le concept. Il faut que le site soit pérenne et pour la société un équilibre financier.

Les conseillers municipaux donnent à l'unanimité quitus sur les comptes-rendus financiers et techniques du contrat d'affermage 2020 de l'Ecomusée de l'ocre par la Scic Okhra

11/ DEMANDE DE PRESENCE ET D'UN REPRESENTANT DE LA MAIRIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCIC OKHRA ET DE SA NOMINATION

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la demande, aux responsables de la scic Okhra, pour le maintien de la présence d'un représentant élu de la commune

au conseil d'administration et décident de nommer Gérard Debroas à cette fonction qu'il assume déjà depuis quelques années.

12/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION AVEC SOFAXIS / CNP ASSURANCES

Mme le Maire expose que, sur le fondement des dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, le CDG 84 a compétence pour souscrire, pour le compte des collectivités et établissements publics du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

L'offre qui a été retenue à l'issue de la procédure concurrentielle avec négociation est celle du groupement constitué de SOFAXIS/CNP ASSURANCES. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat et décident de prendre la formule N°1 pour une durée de 4 ans pour un coût annuel de : 46 340 €.

13/ APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE DE LYON POUR UNE ETUDE SUR LE DEVENIR DE L'AGRICULTURE A ROUSSILLON

Lionel Tribollet présente un projet avec l'ISARA (**école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement**) de Lyon pour une étude professionnelle, l'avenir de l'agriculture sur la commune de Roussillon, qui sera effectuée par 3 étudiants élèves ingénieurs en 5^{ème} année, sur le devenir de l'agriculture à Roussillon.

La commune de Roussillon en Provence dans le département du Vaucluse, fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Luberon. L'activité économique de la commune s'articule autour du tourisme et de l'agriculture. La commune compte aujourd'hui une quinzaine d'exploitations agricoles essentiellement tournées vers la viticulture avec l'AOP Côtes de Ventoux. L'arboriculture avec la cerise et l'olivier représente une autre part des productions. Il se développe par ailleurs depuis quelques années la culture du lavandin. D'autres activités agricoles sont présentes comme l'élevage d'escargots, des pépinières, des cultures maraîchères de gros (pommes de terre, courges...) et même des plantes tinctoriales.

La qualité de ces paysages mis en valeur par les productions citées, contribue à l'attractivité touristique de la commune, dont les sites ocriers ont fait la renommée, drainant ainsi des milliers de visiteurs chaque année.

Territoire principalement agricole, le Parc Naturel Régional du Luberon est engagé dans un PAT (Projet Alimentaire Territorial), traduisant une volonté forte du territoire d'agir en faveur de ses productions agricoles et indirectement ses emplois (3900 emplois permanents pour 1991 exploitations et 6000 saisonniers).

Mais ici aussi l'agriculture doit relever des défis, face au vieillissement de sa population (-50% entre 1988 et 2010), l'abandon de terres (-17% de perte de SAU entre 2000 et 2010), les circuits de commercialisation ou encore le changement climatique notamment à travers la ressource en eau (18000ha irrigués sur les 48255ha de SAU).

L'agriculture telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est-elle prête à répondre à ces nouveaux défis ? Quel est le niveau d'adaptation des exploitations, leurs marges de manœuvre ?

L'objectif de la mission serait d'établir un état des lieux des dynamiques agricoles sur la commune face au défi du renouvellement générationnel et de l'adaptation au changement climatique et d'animer une concertation sur l'avenir de l'agriculture sur la commune avec élus, agriculteurs et habitants intéressés.

Qui sont les agriculteurs exploitants sur la commune ?

Quelles sont les productions ? Qu'est-ce que cela représente en potentiel nourricier ?

Quelles sont les voies de valorisation et commercialisation actuelles ? Quelles évolutions pourraient être envisagées ?

Comment se situent les chefs d'exploitation par rapport aux enjeux d'adaptation au changement climatique ?

Comment envisagent-ils la transmission de leurs exploitations ?

Quelles orientations sont prises et quelles actions sont mises en œuvre par les acteurs supracommunaux pour l'agriculture (PAT du PNR du Luberon, stratégie de la communauté de communes).

Une première phase d'analyse consistera à réaliser des enquêtes auprès des agriculteurs et élus de la commune, auprès des acteurs parties prenantes, de l'observation paysagère, l'analyse de documentation (documents d'urbanisme, etc.)

Une seconde phase consistera à animer une concertation avec élus, agriculteurs, et les parties prenantes à partir de scénarii pour partager les enjeux et co-construire des pistes d'action pour l'avenir de l'agriculture sur la commune.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention avec l'établissement pour l'enquête qui sera menée par un groupe de 3 élèves ingénieurs.

Le coût prévisionnel est de 5600 €, qui regroupe les frais pédagogique, les frais de déplacement et l'hébergement.

14/ APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU PAYS D'APT LUBERON AVEC L'ETAT ET LES PARTENAIRES DE 2021 A 2026

Considérant que le Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) est un contrat global, intégré et pluriannuel qui vise à associer les territoires au plan de relance avec pour enjeux de :

► Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme

- ▶ Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités
- ▶ Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Considérant que le périmètre du contrat de relance et de transition écologique a été défini à l'échelle de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (exemples : DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat, etc.). Il s'agit donc de mutualiser des crédits prévus dans le cadre de programmes nationaux ;

Considérant que quatre objectifs stratégiques ont été retenus :

- Développer les mobilités durables,
- Accélérer la sobriété énergétique,
- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers, et bâtis
- Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l'emploi.

Nous devons prendre une délibération pour approuver le CRTE du Pays d'Apt Luberon avec l'Etat, la communauté de Communes du Pays d'Apt, le Parc Naturel du Luberon et ENEDIS pour une durée de 2021 à 2026. Michèle Malivel précise que ces plans là sont essentiels.

15/ RENOUELEMENT DE L'EXONERATION TEMPORAIRE DE LA TAXE FONCIERE POUR LES NOUVELLES PROPRIETES BATIES POUR 2 ANS

Après présentation par Gérard Debroas, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

16/APPROBATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DU REGROUPEMENT D'ARCHITECTES M. JOHNSON – DURIF SAS et BOUDET ARCHITECTE HMONP POUR LE NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

Afin de nous permettre le transfert du centre de loisirs dans l'ancien logement des instituteurs (1ère maison en rentrant à droite pour aller vers l'école) Mme le Maire présente la maîtrise d'œuvre du regroupement d'architectes JOHNSON-DURIF SAS et BOUDET Architectes HMONP.

17/APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE

Mme le Maire présente qu'en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique et du décret n°2020-256 du 13 mars 2020, les employeurs publics doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Ce dispositif peut être confié au CDG84 à la demande des collectivités et établissements publics, conformément à l'article 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de l'article 2 du décret n°2020-256 du 13 mars 2020. Par délibération n°21/17 du 29 juillet 2021, le CDG84 propose aux collectivités et établissements publics qui en font la demande, d'adhérer à cette mission à titre gratuit pour les collectivités et établissements affiliés. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention qui définit le cadre de la contractualisation de cette mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

18/MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 01 JANVIER 2022

Mme le Maire explique qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la mise en place de cette nouvelle nomenclature. Notre commune étant commune expérimentale cette nomenclature M 57 s'appliquera dès le 01 janvier 2022.

19/ APPROBATION DE L'INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes LUBERON MONTS DE VAUCLUSE au Parc Naturel Régional du Luberon.

20/ PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE SUR SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET LE RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX

Michèle MALIVEL déléguée du syndicat des eaux Durance Ventoux présente un résumé du rapport du le prix et la qualité sur le service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2020 du syndicat des eaux Durance Ventoux

La qualité de l'eau est parfaite

La mise en place de la télétransmission des surconsommations permet de réduire le gaspillage de l'eau

Il existe un financement pour aider les personnes, il faudrait faire une meilleure information sur les aides.

Par contre il a été voté une augmentation du prix du M3 et de l'abonnement

Mme le Maire informe les conseillers :

Réunion publique sur la signalétique le 17/09/2021 à la Salle des Fêtes

Le week end du 04 et 05 septembre Bodéga et concours inter-villages organisée par l'association Li Biou Rouge et la Mairie. 3 Gendarmes Cavaliers défilèrent devant les chevaux.

Le « livre en fête » est prévu le dimanche 19 septembre Place de la Mairie

La séance est levée à 20h 30.